



Minimum 18 ans

FORMATION CERTIFIANTE

Formation réf : AE PER B MANU

PASSERELLE VERS BOITE DE VITESSES MANUELLES

299€

Permet la suppression de la codification « 78 » sur le permis de conduire. La formation au permis de conduire sur boite automatique était déjà possible avant, il est désormais plus facile de transformer son permis boite automatique en permis boite manuelle. En effet, lorsque l'on passe l'épreuve du permis de conduire sur boite automatique, une restriction figure sur le permis (code 78). Pour le régulariser et avoir le droit de conduire tous les véhicules, il fallait repasser un examen devant un inspecteur du permis de conduire. Désormais, une formation de 7 heures en école de conduite sans examen suffit. Elle peut s'effectuer 6 mois après l'obtention du permis B boite automatique.

PUBLIC - PRE-REQUIS

Toutes personnes titulaires d'un permis de conduire de la catégorie BEA conduisant un véhicule équipé dune boite de vitesse automatique et souhaitant conduire un véhicule automobile de la catégorie B équipé dune boite de vitesse manuelle

OBJECTIFS

Etre capable de conduire en sécurité un véhicule de tourisme léger de la catégorie B et atteindre le niveau requis pour réussir avec succès les épreuves théorique et pratique du permis de conduire.

DURÉE

Cette formule répond à l'obligation règlementaire des **7 heures de conduite obligatoire**.

CONTENU DE L'OFFRE

√ 7 heures de conduite

Nos cours et tests se font avec un enseignant en salle.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'école de conduite se charge de votre inscription sur ANTS. Constitution du dossier.

- ✓ 1 Photocopie couleur de la carte d'identité, passeport
- ✓ 1 Photocopie du permis de conduire

PROGRAMME

Programme détaillé remis sur simple demande.

ANIMATEURS

Enseignants de la conduite diplômés.

VALIDATION

Attestation est délivrée en application de l'Article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2016 relatif à la formation requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel, par les titulaires du permis de conduire de la catégorie B limitée aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Arrêté du 14 octobre 2016, paru au Journal officiel du 29 octobre 2016, remplace cette régularisation par le suivi d'une formation dispensée au sein d'une école de conduite, pour les conducteurs dont le véhicule est équipé d'une boîte de vitesses automatique pour des raisons non médicales.

CONTACT

AUTO-ECOLES OHLICHER

Port: **0694 42.85.30** - Tel: 0594 30.10.14 - Tel: 0594 30.00.05 Mail: **autoecoles@ohlicher.fr** - Web site: **www.ohlicher.fr**

Du lundi au Vendredi - 8h à 12h et 15h à 19h Le samedi - 9h à 12h

Agrément Préfectoral n° E0409C00650 Déclaration d'existence n° 96973040197







